

EXPONENS Audit
Commissaire aux Comptes
*Membre de la Compagnie Régionale
de Paris*
15 Place de la Nation
75011 PARIS

FIGEREC
Commissaire aux Comptes
*Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles*
20 bis, rue Louis Philippe
92200 NEUILLY SUR SEINE

Compagnie Marocaine
34 boulevard des Italiens

75009 PARIS

Objet : Lettre de fin de travaux

Monsieur le Président du conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **COMPAGNIE MAROCAINE**, nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le document de référence de la société **COMPAGNIE MAROCAINE** établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons vérifié que:

- Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant, avec les comptes historiques correspondants, au paragraphe 20.4 du document de référence, est celui que nous avons émis le 5 mai 2011 ;
- le rapport des commissaires aux comptes, EXPONENS Audit et FIGEREC, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant au paragraphe 20.4. du document de référence n° D.10-736 enregistré auprès de l'AMF le 23 septembre 2010, émis le 10 mai 2010, est incorporé par référence avec les comptes historiques correspondants ;
- le rapport des commissaires aux comptes, EXPONENS Audit et FIGEREC, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant au paragraphe 20.4. du document de référence n° R.09-086 enregistré auprès de l'AMF le 19 novembre 2009 , émis le 15 mai 2009, est incorporé par référence avec les comptes historiques correspondants.
- notre rapport sur l'information financière semestrielle 2011 figurant au paragraphe 20.5.3 du document de référence, est celui que nous avons émis le 28 juillet 2011.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques et à procéder à la lecture d'ensemble des informations contenues dans le document de référence afin de relever, le cas échéant, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la référence de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est émise aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

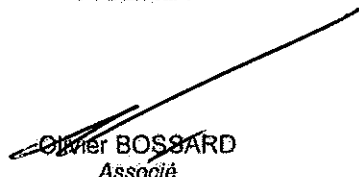
Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 26 octobre 2011.

EXPONENS Audit

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vito Martinelli', is written over the name and title below.

Vito MARTINELLI
Associé

FIGEREC

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Bossard', is written over the name and title below.

Olivier BOSSARD
Associé